

ENGAGEMENTS ACHATS RESPONSABLES

NGE s'est engagé de manière volontaire en adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) afin d'inscrire avec force ses engagements et communiquer sur ses bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

En tant qu'acteur responsable, NGE s'implique dans le respect des droits fondamentaux et la réduction des impacts sociaux, environnementaux et éthiques de son processus d'achats.

A travers ce document, NGE a pour ambition de partager ses valeurs et ses engagements avec ses fournisseurs et sous-traitants, acteurs majeurs de sa réussite et de s'assurer de leur implication dans le développement durable. Ces Engagements font partie des dispositions contractuelles conclues avec NGE et ses filiales.

LES ENGAGEMENTS DE NGE ET SES FILIALES

→ SÉLECTION DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

NGE et ses filiales choisissent leurs fournisseurs selon un processus d'achats et de sélection transparents, équitables et impartiaux, en fonction de critères prédéfinis et objectifs, incluant notamment l'impact environnemental et social des produits et services proposés.

→ COMPORTEMENT ÉTHIQUE

NGE et ses filiales ont mis en place un Code Ethique qu'elles s'engagent à respecter.

→ CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

NGE et ses filiales s'engagent à ne pas transmettre à d'autres fournisseurs les informations techniques, commerciales et financières communiquées. NGE et ses filiales respectent les droits de propriété intellectuelle des fournisseurs.

→ RISQUE DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE RÉCIPROQUE

NGE et ses filiales veillent à ce que leurs fournisseurs ne soient pas en état de dépendance économique.

→ RELATION DE CONFIANCE

NGE et ses filiales s'engagent à collaborer avec les fournisseurs pour instaurer et entretenir des relations de bonne foi en intégrant les dimensions sociales et environnementales.

→ MOYENS DÉPLOYÉS ET COMMUNICATION

NGE et ses filiales communiquent leurs Engagements à tous leurs collaborateurs.

NGE et ses filiales communiquent en interne et en externe sur leur code Ethique et leurs Engagements Achats Responsables.

Les fournisseurs et sous-traitants de NGE et ses filiales s'engagent à accompagner le Groupe NGE dans le déploiement de sa Politique RSE et acceptent d'être évalués sur les principes énoncés ci-dessus.

Ils s'engagent à mettre en place les moyens nécessaires afin de s'y conformer et s'engagent également à en répercuter le contenu à l'ensemble de leurs propres fournisseurs et sous-traitants.



LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS VIS-À-VIS DE NGE ET SES FILIALES

NGE et ses filiales attendent de leurs fournisseurs et sous-traitants un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils sont présents, et ceux où ils fournissent.

Les fournisseurs et sous-traitants de NGE et ses filiales doivent adhérer aux valeurs et principes du présent document.

→ L'ÉTHIQUE

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage à respecter les règles du Code Ethique de NGE et ses filiales de septembre 2017 : <https://www.nge.fr/espace-presse/code-ethique>

→ RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage à respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et les pactes additionnels, des conventions de l'Organisation International du Travail (OIT), des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

→ CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Fournisseur ou sous-traitant s'engage à maintenir confidentiel les informations techniques, commerciales et financières communiquées par NGE et ses filiales.

Respecter les droits de propriété intellectuelle de NGE et ses filiales.

→ PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Les fournisseurs et sous-traitants de NGE et ses filiales doivent en toutes circonstances se conformer aux obligations réglementaires en matière de protection de la santé et de sécurité des travailleurs.

→ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs et sous-traitants de NGE et ses filiales doivent en toutes circonstances s'efforcer d'atteindre les meilleurs standards en matière de préservation de l'environnement, le maintien de la biodiversité, l'épuisement des ressources naturelles et la gestion des déchets. Ils s'engagent également à analyser les cycles de vie de leurs produits et à privilégier l'économie circulaire.

Nom de l'entreprise.....

Nom et fonction du signataire

.....

Date.....Signature